

**TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients résidentiels**

EN EXTINCTION - n'est plus proposé - pour les puissances souscrites de 18 kVA inclus à 36 kVA inclus de l'option Base

Option Base PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	53,52	7,93
6	63,24	7,98
9	73,32	8,17
12	113,88	8,17
15	130,80	8,17
18	178,20	8,17
24	288,72	8,17
30	399,24	8,17
36	509,76	8,17

Option Heures Creuses PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	76,32	9,01	5,57
9	90,96	9,01	5,57
12	150,96	9,01	5,57
15	177,12	9,01	5,57
18	201,12	9,01	5,57
24	432,00	9,01	5,57
30	532,32	9,01	5,57
36	613,20	9,01	5,57

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients domestiques collectifs et agricoles (non résidentiels)

Option Base PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	79,80	8,08
6	96,24	8,15
9	110,04	8,15
12	155,40	8,15
15	175,32	8,15
18	198,60	8,15
24	398,76	8,15
30	476,16	8,15
36	554,76	8,15

Option Heures Creuses PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour) ^(*)
6	87,24	8,41	5,45
9	121,68	8,41	5,45
12	176,64	8,41	5,45
15	217,20	8,41	5,45
18	256,92	8,41	5,45
24	488,04	8,41	5,45
30	631,08	8,41	5,45
36	770,64	8,41	5,45

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients professionnels et services publics non communaux (non résidentiels)

Option Base PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	79,80	8,08
6	96,24	8,15
9	110,04	8,15
12	155,40	8,15
15	175,32	8,15
18	198,60	8,15
24	398,76	8,15
30	476,16	8,15
36	554,76	8,15

Option Heures Creuses PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour) ^(*)
6	87,24	8,41	5,45
9	121,68	8,41	5,45
12	176,64	8,41	5,45
15	217,20	8,41	5,45
18	256,92	8,41	5,45
24	488,04	8,41	5,45
30	631,08	8,41	5,45
36	770,64	8,41	5,45

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour services publics communaux et intercommunaux (non résidentiels)

Option Base PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	79,80	8,08
6	96,24	8,15
9	110,04	8,15
12	155,40	8,15
15	175,32	8,15
18	198,60	8,15
24	398,76	8,15
30	476,16	8,15
36	554,76	8,15

Option Heures Creuses PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	87,24	8,41	5,45
9	121,68	8,41	5,45
12	176,64	8,41	5,45
15	217,20	8,41	5,45
18	256,92	8,41	5,45
24	488,04	8,41	5,45
30	631,08	8,41	5,45
36	770,64	8,41	5,45

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
pour clients résidentiels en métropole continentale

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	88,44	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07
12	164,04	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07
15	164,04	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07
18	164,04	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07
24-30	348,36	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07
36	436,56	3,95	5,10	6,46	8,05	13,69	39,07

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
pour clients non résidentiels en métropole continentale
EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	120,48	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46
12	187,44	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46
15	187,44	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46
18	187,44	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46
24-30	389,28	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46
36	487,68	4,03	5,27	6,39	8,27	14,53	41,46

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6h.

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.

TARIF BLEU
pour éclairage public

Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Présence comptage	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Longues Utilisations ^(b)	avec comptage	73,32	4,88
	sans comptage	73,32	4,88
Courtes Utilisations (< à 2350 heures) ^(c)	avec comptage	73,32	4,88

Illuminations (d) : OPTIONS SUPPRIMEES, correspondance tarifaire : longues utilisations des modalités introduites en 1987 et 1997

Sur réseau	Saison	Abonnement en €/kVA/an	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage Public	Hiver	73,32	cf. contrat
	Eté	73,32	EP existant
Distribution Publique	Hiver	73,32	4,88
	Eté	73,32	4,88

Anciennes modalités : OPTIONS SUPPRIMEES, correspondance tarifaire : longues utilisations des modalités introduites en 1987 et 1997

		Terme fixe en €/an	Abonnement en €/kVA/an	Prix de l'énergie (c€/kWh)		
				Base	Heures Pleines	Heures Creuses
Abonnements avec comptage	Option Base		16,20	9,95		
	Option Heures Creuses	16,80	34,08		9,95	5,48
Abonnements en l'absence de comptage	Eclairage matin & soir		86,04	5,48		
	Eclairage soir seul		71,76	5,48		
	Feux signalisation ^(e)		276,96	5,48		
	Illuminations été		33,12	5,48		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) La variante sans comptage est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(c) Réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(d) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(e) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

**TARIF BLEU - OPTION EJP
en métropole continentale.
EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

Pour clients résidentiels

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
9	120,00	6,41	41,07
12	120,00	6,41	41,07
15	120,00	6,41	41,07
18	120,00	6,41	41,07
36	403,56	6,41	41,07

Pour domestique collectif (non résidentiel)

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	152,40	6,28	40,66
15	152,40	6,28	40,66
18	152,40	6,28	40,66
36	440,16	6,28	40,66

Pour agricole (non résidentiel)

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	152,40	6,28	40,66
15	152,40	6,28	40,66
18	152,40	6,28	40,66
36	440,16	6,28	40,66

Pour professionnels et services publics non communaux (non résidentiels)

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	152,40	6,28	40,66
15	152,40	6,28	40,66
18	152,40	6,28	40,66
36	440,16	6,28	40,66

Pour services publics communaux et intercommunaux (non résidentiels)

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	152,40	6,28	40,66
15	152,40	6,28	40,66
18	152,40	6,28	40,66
36	440,16	6,28	40,66

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain.

TARIF BLEU
pour fournitures diverses

Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs	Même barème que le 3 kVA Base pour services publics non communaux
-----------------------------------	---

Bleu Utilisations Longues

Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA)	Forfait par kVA et en Euros par an :	495,84
Modalités avec comptage 6 kVA	Abonnement en Euros par an	1059,36
	Prix d'énergie en c€/kWh	3,08

Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

Générateur photovoltaïque	Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an	127,92
	Par hW supplémentaire en Euros par an	10,56
Générateur éolien puissance ≤ 4 kW	Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an	255,84
	Par hW supplémentaire en Euros par an	10,56
Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW	Abonnement en Euros par kW/an	75,36
	Prix d'énergie en c€/kWh	3,08

(*) Puissance minimum à facturer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

TARIF UNIVERSEL A

Tarifs 3 kVA : TARIFS SUPPRIMÉS, correspondance tarifaire : tarif Bleu option Heures Creuses avec une puissance souscrite de 6 kVA

		Mensualités d'abonnements (€)	Prix d'énergie c€/kWh	
			Heures Pleines	Heures Creuses
3 kVA avec	Résidentiels	8,13	9,58	5,22
	Agricoles	8,13	9,58	5,22
	Professionnel	11,30	11,22	5,22
	Services publics non communaux	11,30	11,22	5,22
Heures Creuses	Communaux	8,80	11,22	5,22

Tarifs supérieurs à 36 kVA : EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énergie c€/kWh
		Terme fixe ^(b)	+ €/kVA au delà 36 kVA	
> 36 kVA sans Heures Creuses	Professionnel	169,07	8,86	9,67
	Services Publics	169,07	8,86	9,67
	Communaux	111,62	3,81	9,67

		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énergie c€/kWh	
		Terme fixe ^(b)	+ €/kVA au delà 36 kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
> 36 kVA avec Heures Creuses	Professionnel	208,79	10,59	9,67	5,27
	Services Publics	208,79	10,59	9,67	5,27

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

TARIF UNIVERSEL B
EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

	Mensualités d'abonnement (€)				Prix d'énergie en c€/kWh	
	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplémentaire	Majoration par kVA		Heures Pleines	Heures Creuses
Résidentiels Heures Creuses	≥ 12 kVA	20,47	1,99	3,43	1,93	5,22
	24 kVA	59,89	4,58	3,43	1,93	5,22
	30 kVA	87,37	4,58	3,43	1,93	5,22
	36 kVA	114,85	4,58	3,43	1,93	5,22
	>36 kVA	124,16	4,59	3,43	1,93	5,22

	Mensualités d'abonnement (€)				Prix d'énergie en c€/kWh	
	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplémentaire	Majoration par kVA		Heures Pleines	Heures Creuses
Non résidentiels Heures Creuses	≥ 12 kVA	20,66	2,01	3,46	1,94	5,27
	24 kVA	60,50	4,63	3,46	1,94	5,27
	30 kVA	88,28	4,63	3,46	1,94	5,27
	36 kVA	116,06	4,63	3,46	1,94	5,27
	>36 kVA	125,36	4,64	3,46	1,94	5,27

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

TARIF BLEU
Pour les DOM, application de la majoration liée à la rémanence d'octroi de mer

Octroi de mer au :

01/01/2010

Dans les DOM, une majoration liée à l'octroi de mer doit être ajoutée aux prix de l'énergie achetée appliqués en métropole selon le tableau suivant :

MARTINIQUE	Octroi de mer c€/kWh	0,0000
GUADELOUPE	Octroi de mer c€/kWh	0,4185
LA REUNION	Octroi de mer c€/kWh	0,1382
GUYANE	Octroi de mer c€/kWh	0,0000

NOTA : les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

(a) Les prix HT obtenus par addition des prix de l'énergie appliqués en métropole et de la majoration liée à l'octroi de mer, sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

**TARIF JAUNE - OPTION BASE
en métropole continentale**

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Pointe	Hiver HPH	HCH	HPE	Eté HCE
JAUNE	UL	41,28	8,706	8,706	6,216	4,046	2,867
OPTION BASE	UM	29,16	10,098		7,063	4,082	2,908
	UL		1,00	0,77	0,77	0,77	0,77
Coefficients de puissance réduite	ou UL		1,00	1,00	0,39	0,39	0,39
	ou UL		1,00	1,00	1,00	0,28	0,28
	UM		1,00		1,00	1,00	1,00
Calcul des dépassements					12,80	€/ HEURE ^(b)	
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe en UL	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour tous les jours						

* UL : un seul dénivelé possible

**TARIF JAUNE - OPTION EJP
en métropole continentale**

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			PM	Hiver HH	HPE	Eté HCE	
JAUNE OPTION EJP	UL	39,60	25,372	6,753	3,799	2,749	
Coefficients de puissance réduite	UL		1,00	0,58	0,58	0,58	
	ou UL		1,00	1,00	0,24	0,24	
Calcul des dépassements					12,80	€/HEURE ^(b)	
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour tous les jours de l'été						

* Un seul dénivelé possible

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

(b) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

TARIF VERT A5 - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle €/kV	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver			Eté	
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	95,64	6,701	5,391	4,105	3,827	2,375
OPTION BASE	66,48	10,346	6,207	4,250	3,918	2,450
	MU	14,416	7,324	4,627	4,035	2,516
	CU	22,274	9,625	5,107	4,177	2,534
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,71	0,31	0,27	0,25
	LU	1,00	0,75	0,37	0,33	0,19
	MU	1,00	0,67	0,24	0,17	0,16
	CU	1,00	0,69	0,32	0,23	0,17
Calcul des dépassements	Comptage (k ₁ k ₂ k ₃)	Electronique		KN (PMAX-P)	K (PMAX-P)	
		4,17 €/kW		1,39 €/kW	34,76 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,71	0,31	0,27	0,25
Hiver		: de novembre à mars inclus				
Eté		: d'avril à octobre inclus				
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus				
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée				

TARIF VERT A5 - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle €/kV	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver		Eté		
		PM	HH	HPE	HCE	
A5	83,88	8,821	4,463	3,537	2,174	
OPTION EJP	38,04	23,756	5,773	3,822	2,373	
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,49	0,16	0,06	
	MU	1,00	0,50	0,16	0,08	
Calcul des dépassements	Energie €/kWh	Electronique		KN (PMAX-P) en €/kW	K (PMAX-P) en €/kW	
	1,06	3,96 €/kW		1,32	33	
Coefficients par poste		1,00	0,49	0,16	0,06	
Hiver		: de novembre à mars inclus				
Eté		: d'avril à octobre inclus				
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée				

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

TARIF VERT A8 - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison					Eté		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	94,32	7,674	6,012	5,009	4,468	3,468	4,121	2,349	3,113
OPTION BASE	LU	66,12	11,510	7,662	5,101	4,641	3,522	4,203	2,420	3,154
	MU	43,08	16,947	10,131	5,792	5,192	3,859	4,349	2,479	3,117
	CU	21,00	26,288	13,861	6,654	5,895	4,201	4,526	2,536	3,132
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27	0,26
	LU		1,00	0,73	0,44	0,41	0,38	0,32	0,31	0,18
	MU		1,00	0,71	0,36	0,32	0,20	0,14	0,08	0,06
	CU		1,00	0,77	0,45	0,38	0,30	0,20	0,13	0,09
Calcul des dépassements	Comptage électronique		4,18 €/kW				KN (PMAx-P)		K (PMAx-P)	
	(k ₃ , k ₂ , k ₁)		1,00		0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27
Hiver			: de décembre à février inclus							
Demi-Saison			: novembre et mars							
Eté			: d'avril à octobre inclus							
Pointe			: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT A8 - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Hiver et Demi-Saison			Eté		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	77,76	9,233	5,171	3,760	3,885	2,135	2,769
OPTION EJP	MU	37,32	23,918	6,726	4,369	4,183	2,380	2,864
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02
	MU		1,00	0,52	0,22	0,15	0,11	0,03
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	(k ₃ , k ₂)		0,97 €/kWh		3,96 €/kW		1,32 €/kW	
Coefficients par poste			1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02
Hiver			: de décembre à février inclus					
Demi-Saison			: novembre et mars					
Eté			: d'avril à octobre inclus					
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée					

TARIF VERT A - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour PM	HM	Semaine	
					DSM	SCM
A	TLU	85,44	7,873	5,287	4,195	3,077
OPTION MODULABLE	MU	50,04	16,416	5,811	4,736	3,122
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,51	0,51	0,12
	MU		1,00	0,66	0,32	0,30
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	0,68 €/kWh		3,95 €/kW		1,32 €/kW	
Coefficients par poste			1,00	0,51	0,51	0,12
Hiver Mobile			: 9 semaines			
Demi-Saison Mobile			: 19 semaines			
Saison Creuse Mobile			: 24 semaines			
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus			

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

TARIF VERT B - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kWh	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison					Eté		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
B OPTION BASE	TLU	67,32	6,492	5,614	4,625	4,093	3,099	3,798	2,070	2,816
	LU	51,24	9,822	6,912	4,625	4,176	3,099	3,835	2,103	2,833
	MU	37,92	13,757	8,447	4,625	4,274	3,099	3,875	2,145	2,853
	CU	27,96	19,489	10,682	4,625	4,417	3,099	3,907	2,177	2,869
Energie réactive (c€/kvarh)			1,550							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,22
	LU		1,00	0,76	0,40	0,38	0,33	0,32	0,30	0,29
	MU		1,00	0,80	0,50	0,47	0,43	0,42	0,40	0,39
	CU		1,00	0,86	0,63	0,61	0,57	0,55	0,54	0,53
Calcul des dépassements	Comptage électronique		KN (PMAx-P)				K (PMAx-P)			
	(k ₃ , k ₂ , k ₁)		2,88 €/kWh				0,96 €/kW			
Coefficients par poste			1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,22
Hiver			: de décembre à février inclus							
Demi-Saison			: novembre et mars							
Eté			: d'avril à octobre inclus							
Pointe			: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT B - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kWh	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
			Hiver et Demi-Saison			Eté			
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
B OPTION EJP	TLU	66,84	7,813	4,513	3,264	3,552	1,929	2,551	
	MU	38,04	17,716	5,531	3,516	3,707	2,079	2,625	
Energie réactive (c€/kvarh)			1,550						
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11	
	MU		1,00	0,54	0,30	0,25	0,21	0,18	
Calcul des dépassements	Comptage		Energie			Electronique			KN (PMAx-P)
	(k ₃ , k ₂)		0,47 €/kWh			2,77 €/kW			0,93 €/kW
Coefficients par poste			1,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11	
Hiver			: de décembre à février inclus						
Demi-Saison			: novembre et mars						
Eté			: d'avril à octobre inclus						
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée						

TARIF VERT B - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kWh	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour PM	HM	Semaine	
					DSM	SCM
B OPTION MODULABLE	TLU	66,96	7,661	4,709	3,836	2,794
	MU	38,16	15,376	5,144	4,070	2,794
Energie réactive (c€/kvarh)			1,550			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,51	0,42	0,30
	MU		1,00	0,66	0,61	0,53
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	0,46 €/kWh		2,80 €/kW		0,93 €/kW	
Coefficients par poste			1,00	0,51	0,42	0,30
Hiver Mobile			: 9 semaines			
Demi-Saison Mobile			: 19 semaines			
Saison Creuse Mobile			: 24 semaines			

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

TARIF VERT C - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison						Eté	
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
C	TLU	61,80	6,246	5,305	4,316	3,785	2,791	3,564	1,840	2,586
OPTION BASE	LU	45,84	9,406	6,604	4,316	3,868	2,791	3,584	1,858	2,594
	MU	32,52	13,142	8,139	4,316	3,966	2,791	3,605	1,881	2,606
	CU	22,44	18,582	10,374	4,316	4,109	2,791	3,624	1,898	2,615
Energie réactive (c€/kvarh)					1,390					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,18
	LU		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,24
	MU		1,00	0,78	0,42	0,40	0,36	0,35	0,34	0,33
	CU		1,00	0,83	0,56	0,54	0,50	0,49	0,48	0,48
Calcul des dépassements	Comptage (k ₁ , k ₂ , k ₁)		Electronique 2,14 €/kW			KN (P _{MAX} -P) 0,72 €/kW		K (P _{MAX} -P) 17,83 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,18
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée									

TARIF VERT C - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
			Hiver et Demi-Saison			Eté			
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
C	TLU	61,08	7,548	4,352	3,096	3,383	1,768	2,388	
OPTION EJP	MU	32,4	15,666	5,255	3,264	3,466	1,849	2,430	
Energie réactive (c€/kvarh)					1,390				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09	
	MU		1,00	0,52	0,24	0,20	0,17	0,16	
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ , k ₂)		Energie 0,37 €/kWh		Electronique 2,07 €/kW		KN (P _{MAX} -P) 0,69 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09	
Hiver	: de décembre à février inclus								
Demi-Saison	: novembre et mars								
Eté	: d'avril à octobre inclus								
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus								
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée								

TARIF VERT C - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour PM	HM	Semaine	
					DSM	SCM
C	TLU	61,20	7,342	4,389	3,516	2,473
OPTION MODULABLE	MU	32,4	15,066	4,825	3,749	2,473
Energie réactive (c€/kvarh)					1,390	
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,46	0,37	0,24
	MU		1,00	0,61	0,54	0,45
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	0,36 €/kWh		2,08 €/kW		0,70 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,46	0,37	0,24	
Hiver Mobile	: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines					
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION**

Tension de livraison	Taux de correction (€/kW/an)		
	A	B	C
BT (*)	12,00		
HTA1	0	31,48	58,44
HTA2 et HTB1	-28,96	0	26,46
HTB2	-56,07	-26,46	0
HTB3	-69,26	-39,31	-12,86

Coefficients de versionnage			
TLU	LU	MU	CU
1,00	0,82	0,61	0,38

Le montant de majoration ou de minoration de la prime fixe annuelle est obtenu en multipliant la puissance souscrite maximale par le taux défini par la catégorie tarifaire, la tension d'alimentation et par le "coefficient de versionnage".

Exemple :

Tarif Vert A MU ayant une puissance souscrite maximale de 5 000 kW raccordé en HTB1 :

Correctif = 5 000 kW x (-28,96) x 0,61 = - 88 317,15 €/an (minoration)

(*) : montant à appliquer à la puissance réduite quelle que soit la version

TARIF VERT MT - OPTION BASE

(Contrats à la tension)

EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		PTE	Hiver		Eté		
			HPH	HCH	HPE	HCE	
MT	162,36	10,215	7,688	5,528	3,255	1,921	
OPTION BASE	99,48	16,297	9,985	6,351	3,464	2,068	
	59,88	23,514	11,995	7,168	3,752	2,268	
	22,80	33,612	15,654	8,898	4,031	2,478	
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770					
	TLU	1,00	0,76	0,30	0,14	0,05	
	LU	1,00	0,76	0,30	0,14	0,05	
	MU	1,00	0,75	0,30	0,13	0,04	
	CU	1,00	0,76	0,29	0,14	0,04	
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

TARIF JAUNE - OPTION BASE
EN CORSE

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (¢/kWh)					
			Pointe	Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)	
				HPH	HCH	HPE	HCE	
JAUNE	UL	69,00	7,687	7,687	5,874	3,914	3,612	
OPTION BASE	UM	24,36		11,179	7,800	4,288	3,940	
Coefficients de Puissance réduite *	UL		1,00	0,80	0,80	0,80	0,80	
	ou UL		1,00	1,00	0,35	0,35	0,35	
	ou UL		1,00	1,00	1,00	0,18	0,18	
	UM		1,00		1,00	1,00	1,00	
Calcul des dépassements			14,76 ¢/HEURE					
Hiver		: 4 mois						
Eté		: 8 mois						
Pointe en UL		: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses		: 8h par jour, tous les jours						

* UL : un seul dénivelé possible

TARIF VERT A5 - OPTION BASE
EN CORSE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (¢/kWh)					
			PTE	Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)	
				HPH	HCH	HPE	HCE	
A5	TLU	123,36	5,086	4,934	4,499	3,853	3,570	
	LU	61,20	8,960	7,444	5,888	4,117	3,790	
OPTION BASE	MU	30,84	12,495	9,738	7,157	4,354	3,991	
	CU	9,96	17,409	12,925	8,920	4,689	4,274	
Energie réactive (¢/kvarh)			1,755					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,77	0,32	0,15	0,01	
	LU		1,00	0,76	0,29	0,12	0,01	
	MU		1,00	0,75	0,24	0,06	0,01	
	CU		1,00	0,68	0,03	0,01	0,01	
Calcul des dépassements	Comptage (k ₁ , k ₂ , k _i)		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	K (P _{MAX} -P)		
			4,71 €/kW		1,57 €/kW	39,24 €/kW		
Coefficients par poste			1,00	0,77	0,32	0,15	0,01	
Hiver		: 4 mois						
Eté		: 8 mois						
Pointe		: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses		: 8h par jour, tous les jours						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

y compris la majoration, appliquée au prix de l'énergie, liée à l'octroi de mer au :

01/01/2010

Prix hors taxes ^(a) au : 15/08/2010

TARIF VERT - OPTION BASE
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Département	Version	Prime fixe €/kW/an	Prix de l'énergie en €/kWh (*)				Coefficients de puissance réduite				Energie Réact. en c€/kvarh		
			Pointe	HP	HC	Pointe	HP	HC					
MARTINIQUE	LU	87,36	11,319	5,945	2,314	1,00	0,32	0,02					
	MU	54,00	14,582	6,336	2,478	1,00	0,29	0,01	0,867				
	CU	21,24	20,333	7,024	2,765	1,00	0,21	0,01					
GUADELOUPE	LU	82,08	10,949	5,913	2,893	1,00	0,25	0,04					
	MU	42,12	15,008	6,349	3,163	1,00	0,21	0,01	0,867				
	CU	20,64	19,032	6,783	3,429	1,00	0,13	0,01					
GUYANE	LU	99,12	7,497	5,293	3,296	1,00	0,50	0,18					
	MU	62,76	12,189	6,457	3,410	1,00	0,46	0,13	0,867				
	CU	20,04	19,087	8,196	4,254	1,00	0,41	0,10					
CORSE (en extinction n'est plus proposé)	LU	110,76	12,291	6,124	3,243	1,00	0,58	0,24					
	MU	67,80	21,598	7,539	3,357	1,00	0,54	0,17	1,982				
	CU	18,84	31,561	10,390	4,232	1,00	0,50	0,21					
ST PIERRE & MIQUELON	LU	103,80	8,224	5,247	2,844	1,00	0,58	0,24					
	MU	63,84	14,165	6,475	2,844	1,00	0,54	0,16	0,867				
	CU	17,40	21,66	8,953	3,604	1,00	0,49	0,20					
LA REUNION			Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	
	LU	80,04	10,463	6,823	4,639	3,601	3,171	1,00	0,49	0,17	0,07	0,01	
	MU	42,84	13,852	7,876	5,179	3,968	3,513	1,00	0,47	0,14	0,02	0,01	1,485
	CU	19,2	17,924	9,143	5,826	4,409	3,923	1,00	0,40	0,03	0,01	0,01	

	Octroi de mer en c€/kWh	Structure horosaisonnière
MARTINIQUE	0,0000	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUADELOUPE	0,3805	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUYANE	0,0000	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
CORSE	-	- Pointe : 4 heures par jour de novembre à mars - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
ST PIERRE & MIQUELON	-	- Pointe : 4 heures par jour, tous les jours - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
LA REUNION	0,1257	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours - Eté : 7 mois par an

(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.